

Rénovation du Forum des Halles : la justice annule les décisions de signer deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Ce jugement du tribunal administratif de Paris du 12 juin 2007 ne remet toutefois pas en cause le concours international d'architecture relatif à la rénovation du Forum des Halles.

Rappel des faits : en 2005, la Ville de Paris a passé six marchés avec l'équipe SEURA- David Mangin en vue de réaménager le quartier des Halles (maîtrise d'oeuvre urbaine, maîtrise d'oeuvre du jardin, maîtrise d'oeuvre pour la voirie souterraine et de surface, maîtrise d'oeuvre des espaces publics en sous-sol et en rez-de-chaussée, et deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour contribuer à l'élaboration des documents préparatoires au concours international d'architecture).

Un contribuable parisien, M. Boudet a déposé sept requêtes visant les cinq derniers marchés. Par jugement du 27 février 2007, le tribunal administratif a rejeté 4 des 7 requêtes, dont celles visant les décisions de signer le marché de maîtrise d'oeuvre du jardin et le marché de maîtrise d'oeuvre pour la voirie souterraine et de surface, et condamné M. Boudet à payer 1000 euros à la Ville de Paris.

Par jugement du 12 juin 2007, le tribunal administratif, après examen de 2 des 3 requêtes encore en instance, a annulé les décisions de signer les 2 marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, considérant que la Ville ne pouvait pas les passer directement avec l'équipe SEURA - David Mangin bien qu'en charge de la mise en oeuvre du projet urbain retenu en décembre 2004, explique la Mairie de Paris.

Dans un communiqué, la Ville prend acte de ce jugement, et précise que les deux marchés concernés sont achevés, le lauréat du concours international d'architecture devant être choisi prochainement.

La Ville précise que le concours et les deux marchés relèvent de procédures distinctes et que cette décision du tribunal administratif ne remet donc aucunement en cause le concours d'architecture pour la rénovation du Forum des Halles.

Le jury se réunira bien le 29 juin 2007, sous la présidence du Maire de Paris, pour classer les projets architecturaux des 10 candidats sélectionnés le 18 janvier 2007, en vue de la désignation du lauréat.